

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 23 juin 2008
Présidence de Mme Claire Glauser, présidente

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris la Présidente, 76 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : MM. Pierre Bonjour, Pascal Chollet, Jean-Pierre Favre, Michel Reigner, Nicolas Rod, Olivier Rodieux, Gérald Rohrbach, Jacky Wanzenried

Absent : M. Alain Vuithier

Le quorum étant atteint, **la Présidente** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le point 1 devient assermentation d'un nouveau conseiller.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Philippe Doffey, du groupe libéral, domicilié au Ch. de l'Arabie 8, qui remplace Mme Laurence Keller, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Représentations du Conseil par **la Présidente** :

- mardi 13 mai, en compagnie de Mme Brentini, réception offerte aux jeunes citoyens et aux nouveaux habitants.
- jeudi 15 mai, assemblée générale de la Colonie de vacances.
- samedi 17 mai, visite de la Commune avec la commission de gestion.
- 23 mai inauguration du nouveau poste de police.
- 12 juin, souper de la Commission de gestion.
- 14 juin, fête d'inauguration du terrain de sport du Grand-Pont et 10^{ème} anniversaire du port du Vieux Stand.

Le dimanche 1er juin, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations fédérales.

La Présidente a reçu les courriers suivants :

- 22 mai, lettre de démission de Mme Marieann Berchten.
- 12 juin, lettre du sauvetage conviant les conseillers à la fête du sauvetage qui aura lieu du 31 juillet au 2 août, et les invitant à y participer en créant une équipe de 8 rameurs.

- 17 juin, courrier du président de la Fête des Vendanges. Les amis de la Fête recherchent des personnes pour reprendre le flambeau de cette association
- 20 juin, lettre de l'association Arc-en-ciel, qui s'occupe des personnes atteintes du sida et de leurs familles, qui propose aux conseillers d'allouer leurs jetons de présence à l'association comme soutien. Les conseillers intéressés peuvent s'adresser à Mme Brentini qui a les coordonnées bancaires de l'association.

Le résultat du sondage pour l'envoi des documents par mail est de 17 pour, 35 contre et 33 abstentions. Les documents ne seront donc pas envoyés par mail. Les préavis resteront à long terme sur le site de la Commune et pourront être archivés par chacun sous forme électronique.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Denis Aguet et 13 autres signataires déposent la motion suivante : l'eau c'est la vie. Pour les pays en développement aussi !

M. Dominique Roulet dépose une motion visant à faciliter l'usage du vélo comme moyen de déplacement à Lutry.

5. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2007 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION COMPTES DE L'EXERCICE 2007

La Présidente ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité**.

p. 114 *Plage*

Mme Claude Yechouroun désire connaître les résultats des prélèvements effectués pour analyser la qualité des eaux des plages.

M. Lucien Chamorel répond que les résultats étaient bons.

La Présidente ouvre une discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

Mme Claude Yechouroun souhaite que les rédacteurs des prochains rapports limitent l'utilisation des sigles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne quelques chiffres importants :

- bénéfice budgétaire Fr. 9'980'135
- autofinancement 15.52%
- réserves Fr. 21'300'792

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p.39 110.3180 *Frais des bureaux de votations*

M. Denis Aguet s'étonne que la Commune n'ait pas un abonnement général ADSL.

La Présidente répond que la Commune a cet abonnement, mais pour les votations les résultats se transmettent depuis le Collège du Grand-Pont et il a fallu tirer une ligne spéciale, indépendante du réseau scolaire.

p. 52 181.3163 *Abonnement général CFF*

M. Denis Aguet est heureux d'observer que les abonnements sont largement bénéficiaires et encourage la Municipalité à en augmenter le nombre.

p. 98 651 *Bataillon des sapeurs pompiers*

M. Gaston Asper constate qu'en comparant les comptes 2006, le budget 2007 et les comptes 2007, on perd 80'000.- francs par année alors qu'avec la fusion Lutry-Paudex les dépenses auraient dû diminuer.

M. Jacques-André Conne répond qu'il faut comparer le chiffre total du service du feu, car il y a des ventilations un peu différentes pour certains postes.

La Présidente ouvre la discussion générale.

p. 98 651.4651.01 *Subvention ECA s/soldes exercices + sinistres*

M. Charles Chappuis signale qu'il y a des subventions au budget qui ne figurent pas sur les comptes.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : à la page 174 on trouve le détail de ces subventions.

M. André Kudelski demande si l'exercice de fusion du service du feu a donné le résultat escompté.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que l'on a fait une économie de 51'000.- francs. Ce résultat se trouve à la page 96 compte 65. Pour les deux communes la fusion est rentable.

M. Gaston Asper signale une confusion de numérotation, le montant qui figure à la page 98 dans le compte 651 apparaît à la page 174 dans le compte 65.

M. Christophe Gessner lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

La Présidente met au vote les comptes de l'exercice 2007.

Les comptes 2007 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité

Mme Christiane Jost, présidente de la Commission de gestion lit un extrait de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion**.

p.17 *Position de la Municipalité sur le questionnaire UCV*

M. Claude Weber, de même que Mme Yechouroun, a quelques problèmes avec les sigles et désire connaître la signification des sigles ACV.

Réponse de **Mme Christiane Jost** : association des communes vaudoises.

p. 16 *Ecoles à la montagne*

Mme Angèle Lara désire savoir pourquoi la cuisinière ne bénéficie pas des prix de grossiste.

M. Jacques-André Conne répond que la cuisinière de l'année 2007 n'était pas une professionnelle, de ce fait elle ne pouvait pas bénéficier des prix de grossiste.

Mme Angèle Lara s'étonne que ce ne soit pas la Commune qui s'en occupe.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : l'organisation de l'école à la montagne est assumée par le directeur de l'école.

p. 19 *Salle polyvalente de Crêt-Ministre*

M. Claude Weber s'associe au regret de la commission de gestion de la suppression de cette salle et demande plus de précisions.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe que la Municipalité avait suggéré au promoteur d'examiner la possibilité de faire cette salle. Un problème de parking souterrain se posait. La Municipalité s'est rendu compte que les besoins à cet endroit là n'étaient pas aussi importants que prévus au début du projet.

M. Denis Aguet demande à la Municipalité de réfléchir la prochaine fois avant d'amener des beaux projets au Conseil communal.

Mme Claude Yechouroun pense que le fait de renoncer à ce projet est une bonne nouvelle.

p.22 *Lutte contre les « petits crédits »*

M. Gaston Asper désire savoir si la Municipalité a eu une nouvelle réponse de la SGA.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : la Municipalité n'a rien reçu de nouveau.

p. 22 *Attribution de fonds aux différentes communautés religieuses.*

M. Claude Weber estime qu'il y a une erreur de formulation car la loi cantonale reconnaît d'autres religions que celles appartenant à l'EERV (église évangélique réformée du canton de Vaud).

M. Christophe Gessner explique qu'aux pages 92-93 des comptes, figure la prise en charge de différentes paroisses.

p.26 *Normes ISO, mise en application, utilisation*

M. Claude Weber ne pense pas que la commission de gestion soit habilitée à procéder à un audit interne. Il espère que l'on ne prenne pas l'habitude de pratiquer des audits.

La Présidente ouvre la discussion générale. Elle n'est pas utilisée, elle est close.

Mme Christiane Jost lit les conclusions du rapport de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2007 et de lui en donner décharge**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

M. Willy Blondel remercie sincèrement le président de la Commission des finances, la présidente de la Commission de gestion et ses membres pour le travail effectué, ainsi que les collaborateurs communaux, spécialement les chefs de services. Il remercie également les conseillers communaux pour leur confiance.

La Présidente ouvre la discussion sur les « **Vœux de la Commission de gestion 2008 pour l'exercice 2007** »

Vœu No 5 Petit logo.

M. André Kudelski signale, à titre d'information, que plutôt que d'avoir uniquement un logo, les caractères devraient être suffisamment larges pour ne pas être obligés d'imprimer les documents.

Le **Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2007 pour l'année 2006** ne suscite ni question ni remarque de la part des Conseillers.

6. PREAVIS MUNICIPAL NO1133/2008 CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA), AINSI QUE DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LES CONSTRUCTIONS ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU 12 JUILLET 2005, POUR LA CREATION D'UNE ZONE D'UTILITE PIUBLIQUE (SECTEUR EMS LE MARRONIER)

Au pupitre, **M. Philippe Sandoz**, président rapporteur radical, lit le rapport de la commission. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

M. André Kudelski s'interroge si l'acceptation de ce changement de réglementation peut créer des obligations à la Commune telles que devoir verser des dommages et intérêts à des voisins qui pourraient s'estimer lésés par le bruit.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il n'y aura pas d'indemnités à verser.

M. Gaston Asper désire savoir ce qui a motivé le choix de cette procédure au lieu de passer par un plan partiel d'affectation ou un plan de quartier.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique que si l'on passait par l'un de ces plans, il fallait prendre en compte une surface plus importante qu'une simple parcelle. Cette surface étant occupée par des parcelles déjà construites et équipées, la démarche n'était pas très utile. La Municipalité a consulté les services de l'Etat, et en référence avec l'arrêt du Tribunal administratif, la bonne solution était d'aborder le problème par le zonage en zone d'utilité publique de cette parcelle.

M. Dominique Roulet, concernant la page 4 du préavis, est confus, dans le secteur « les Mémises » on parle d'une zone d'utilité publique, pourtant il s'agit d'un établissement privé.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli reconnaît que la notion d'utilité publique est relativement floue. Pour remédier à cela dans le règlement, il a été rajouté « utilité publique et intérêt général ».

M. Jean-François Borgeaud demande, concernant le point 3 de la page 9 du préavis, si la Municipalité a budgété un montant pour répondre aux actions intentées à la Commune.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : il y a dans le budget général un montant de 20'000.- francs prévu pour des frais d'avocats.

Mme Alessandra Silauri trouve étonnant d'arriver avec un projet qui ne respecte pas les règles et que celles-ci soient modifiées par la suite pour y faire entrer le projet. Il serait plus simple de faire une réflexion plus large pour densifier des zones constructibles.

M. Félix Paschoud en tant que juriste partage l'opinion de Mme Silauri. Faire du sur-mesure pour aboutir à un projet, est une démarche dangereuse.

La discussion étant close, **le Conseil adopte les conclusions du préavis** (2 oppositions et 18 abstentions), à savoir :

1. D'adopter les modifications du plan général d'affectation (PGA) du 24 septembre 1987, ainsi que du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire du 12 juillet 2005 (RCAT), pour la création d'une zone d'utilité publique sur la parcelle n° 397, propriété de l'Etat de Vaud (EMS Le Marronnier) ;
2. D'admettre la proposition de réponse à l'opposition enregistrée lors de l'enquête publique, telle qu'elle figure au chapitre 4 du présent préavis ;
3. De donner à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui seraient intentées à la Commune de Lutry du fait de l'adoption de ces modifications, l'autorisant à plaider devant toutes instances, à recourir et, le cas échéant, à transiger.

7. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Avec l'accord du Conseil, les élections ont lieu à mains levées.

Election du Président

M. Michel Monod, radical, est élu à l'unanimité.

Election du premier Vice-président

M. Thierry Buche, libéral, est élu à l'unanimité.

Election du deuxième Vice-président

M. Jean-François Borgeaud, vert, est élu à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs

Mme Juliette Goy, du groupe des Verts, est élue à l'unanimité.

M. Michel Reigner, du groupe socialistes et indépendants de gauche, est élu à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs suppléants

M. Christian Daubigny, du groupe libéral, est élu à l'unanimité

M. Jean-Marc Pilloud, du groupe UDC, est élu à l'unanimité.

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

Les différents groupes présentent leurs candidats.

Sont élus : Mmes et MM.	Nicolas	ROD
	Vincent	DOZIN
	Yves	CHAPERON
	Jean-Christophe	PICCARD
	Alain	AMY
	Juliette	NAPPI
	Darel	CEDRASCHI
	Jean-Pierre	FAVRE
	Yves	LEUMANN

Yorick	DELAUNAY
Jean-François	BORGEAUD

M. Yves Leumann (libéral) est élu président de la Commission de gestion à l'unanimité.

9. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. Alain Vuithier, M. Claude Manoli, au nom du groupe UDC, propose la candidature de M. Adalbert Martin.

M. Sébastien Rod demande, au nom des groupes radical et libéral, le vote à bulletin secret.

La Présidente rappelle qu'il faut le soutien de 10 conseillers, ce qui est le cas. Le résultat est le suivant :

Bulletins rentrés :	76
Bulletins valables :	75
Nuls :	1 vote attribué à Mme Widmer-Schlumpf
Blancs :	7
M. Adalbert Martin :	13
M. Emile Bonjour	44
M. Claude Manoli :	3
Mme Alicia Lapaz :	8

M. Emile Bonjour obtient la majorité absolue au premier tour. Il refuse catégoriquement cette élection.

On procède au deuxième tour de la votation.

M. Alain Patry propose la candidature de M. François Rousseil.

M. Claude Manoli propose la candidature de M. Adalbert Martin.

La votation a lieu à bulletin secret. Le résultat est le suivant :

Bulletins rentrés :	76
Bulletins valables :	76
Blancs :	5
M. François Rousseil :	54
M. Adalbert Martin :	12
M. Gaston Asper	1
M. Denis Aguet :	2
Mme Alicia Lapaz :	2

Monsieur François Rousseil est élu à la majorité relative.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ROUTES

Pour remplacer Mme Laurence Keller, M. Pierre-Alain Patry, au nom du groupe libéral, propose la candidature de **Mme Claude Yechouroun**. Elle est élue à l'unanimité.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 515/2008 *Transports publics du Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)*

Préavis pour la séance du 29 septembre 2008

Arrêté d'imposition années 2009-2011

Renouvellement du droit de superficie accordé à la maison de Paroisse et des Jeunes à Lutry (MPJ)

*Extension du réseau de gaz naturel et amélioration des réseaux d'eau, d'électricité à la Grand-Rue, à la rue Verdaine et à Friporte ainsi que les travaux de mise en séparatif
Elargissement du chemin de Crêt-Ministre – Proposition de levées d'oppositions*

12. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Aguet développe sa motion « l'eau c'est la vie. Pour les pays en développement aussi ! ». La plate-forme internet d'échanges « Solidarit'eau suisse » permet aux communes intéressées de trouver des projets d'adduction d'eau proposés par diverses œuvres suisses d'entraide et aussi d'aider à instaurer un partenariat durable avec une commune d'un pays en développement.

Les motionnaires proposent qu'une taxe symbolique d'un centime par m³ d'eau consommée soit facturée par les services industriels en vue d'être affectée à un projet en relation avec l'eau potable dans les pays en développement.

Mme Juliette Goy applaudit des deux mains.

Mme Alessandra Silauri signale que le canton du Jura a déjà décidé de participer à ce projet avec la taxe d'un centime par m³.

M. Willy Blondel trouve la proposition louable. La commune aide déjà passablement au développement des pays du tiers monde. Elle verse aussi des sommes considérables à l'association Fedeco, qui regroupe plusieurs communes et cible les pays où l'on peut faire des développements économiques. L'acceptation de la proposition de M. Aguet implique une lourde procédure administrative, il faut mettre en place des règlements d'application. Il propose de prendre contact avec Lausanne et de voir ce qu'ils font concrètement.

M. Félix Paschoud propose de dégager la somme de 9'000.- francs (un franc par habitant étant l'équivalent de la taxe d'un centime par m³) d'une autre manière.

M. Denis Aguet pense que la procédure n'est pas si lourde. L'avantage de cette taxe c'est qu'une fois qu'elle est acceptée, elle est pérenne.

M. André Kudelski considère qu'il y a une différence fondamentale entre le fait que la Municipalité décide de donner les 9'000.- francs et le fait de créer de facto un impôt nouveau.

M. Christophe Tribolet pense que la Municipalité doit affecter annuellement une somme à une association, cela évitera les dérives.

Mme Catherine Rollandin précise que l'initiative de Solidarit'eau est garantie par la DDC.

Mme Juliette Nappi souhaite que le projet soit accepté. Si ce n'est pas le cas, elle propose de sacrifier le repas de fin d'année et de destiner ce montant au projet.

M. Claude Weber signale que ce que propose Solidarit'eau c'est une action symbolique.

La discussion est close.

La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport (à la grande majorité).

M. Dominique Roulet développe sa motion visant à faciliter l'usage du vélo, comme moyen de déplacement à Lutry. Il faut :

Aménager des places de parc en nombre suffisant et sécurisées.

Appliquer et vérifier l'article RLATC art 40a et 32, le respect des normes VSS 640066.

Une signalisation favorable aux vélos et la création de tracés permettant aux cycles de relier des endroits stratégiques de la commune en évitant des détours et des routes à grand trafic.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli informe que la Municipalité ne s'oppose pas sur le principe. Elle souhaite que le motionnaire modifie la motion pour qu'elle soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport au lieu d'être envoyée à une commission. Il précise que le règlement communal de la police des constructions prévoit déjà des places de parc pour voitures et vélos. Dans le cadre du PALM la mobilité douce est un point important.

M. Roland Dumas trouve louable la demande de places de parc pour vélos. L'attitude de certains cyclistes le dérange et il se demande pourquoi créer de nouvelles pistes alors que ceux-ci n'utilisent pas celles qu'ils ont déjà à disposition.

M. Michel Monod considère qu'il y a des possibilités intéressantes pour créer des pistes cyclables entre Pully, Paudex, Lutry et Villette.

M. Félix Paschoud souhaite que la motion soit transformée pour qu'elle soit renvoyée à la Municipalité.

M. Jean-François Borgeaud estime que ce n'est pas parce que certains cyclistes ne respectent pas les règles que l'on doit arrêter de faire des pistes cyclables.

M. Dominique Roulet est prêt à modifier la motion pour la renvoyer à la Municipalité. Il souhaite que les différents points de la motion soient pris en compte.

La discussion est close.

La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport (5 avis contraires et 6 abstentions).

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Philippe Pilet désire savoir si le projet des vélos électriques a avancé.

M. Willy Blondel informe que les SI sont propriétaires d'un vélo électrique. Une publicité sera faite dans l'Echomunal pour informer la population. Les personnes désirant acheter ce type de vélos bénéficieront d'un prix intéressant car la Commune va les acheter conjointement avec la Commune de Lausanne qui a un grand potentiel d'achat.

Mme Carol Gay émet le vœu suivant : que la Municipalité se penche sur un projet de réalisation d'un parking. Elle rappelle qu'un préavis pour un parking avait été retiré avant d'être soumis au Conseil.

Réponse de **M. Willy Blondel** : le parking est un objectif de la Municipalité pour cette législature. Avant de venir avec un autre projet, la Municipalité doit régler, imposé par le Canton, d'autres problématiques, en particulier le futur giratoire du Grand Pont, la problématique de la RC 770 et la route de la Conversion avec la création d'un giratoire. La Municipalité espère pouvoir revenir l'année prochaine avec un préavis pour un parking.

Mme Carol Gay demande quelle est l'alternative pour les habitants du bourg, qui régulièrement à la belle saison se retrouvent sans place de parc.

M. Willy Blondel reconnaît qu'il n'y en a pas. Il faut être conscient que plusieurs années vont s'écouler avant que le parking soit réalisé.

Mme Carol Gay propose qu'une partie du parking soit réservée pour les habitants du bourg.

M. Philippe Pilet partage l'avis de Mme Gay sur ce problème de manque de places.

Mme Nicole Dentan demande s'il existe une signalisation à la sortie du parking de la Possession qui indique le parking de la Combe.

M. Willy Blondel répond qu'il y a un panneau que l'on pourrait agrandir. La Municipalité propose de réserver une partie du parking pour les habitants du bourg en tout cas pendant la période estivale.

M. André Kudelski suggère de prévoir un certain nombre de places qui seraient vendues.

Réponse de **M. Willy Blondel** : ceci n'est pas l'objectif de la Municipalité dans la situation actuelle. Dans le futur parking cela sera possible.

Mme Lily Bornand appuie la proposition de Mme Gay. Les gens qui viennent à Lutry peuvent aussi utiliser les transports publics. Il faudrait également mieux signaler le parking de la gare.

M. Claude Manoli au nom du groupe UDC, veut attirer l'attention sur ce qui s'est passé ce soir. Le Conseil a exercé son droit démocratique, mais ce faisant il a éjecté le seul membre UDC qui faisait partie de la Commission des finances.

M. Pierre Rouiller encourage d'autres conseillers à se joindre au « petit chœur » une demi-heure avant la séance du Conseil au Temple.

La Présidente remercie la Municipalité et les conseillers. Elle adresse un merci particulier à M. Denis Galley et à toute l'équipe du greffe. Elle remercie aussi M. Cornuz et Mme Brentini. Elle souhaite à son successeur la même satisfaction qu'elle a eu durant ces deux années de présidence.

L'ordre du jour étant épuisé, **la Présidente** lève la séance à 23h15.

La prochaine séance est fixée au 29 septembre 2008 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

C. Glauser

P. Brentini